



Mise à jour de nos politiques et tarifs bagages



Nous ferons des ajustements à nos politiques et tarifs bagages :

1. Révision du tarif pour la troisième pièce de bagage enregistré et toute pièce supplémentaire
2. Nouveau frais pour bagages surdimensionnés et révision du frais pour bagages de poids excédentaire
3. Révision des politiques et tarifs pour équipement sportif
4. Révision des politiques et tarifs pour le transport d'animaux en cabine (PETC)
5. Révision des tarifs pour le transport d'animaux en soute (AVIH)

Ces changements seront appliqués aux paiements effectués à compter du 3 mars 2021.

1. Révision du tarif pour la troisième pièce de bagage enregistré et toute pièce supplémentaire

Le tarif pour une troisième pièce de bagage enregistré et toute pièce supplémentaire sera désormais de 225 \$. Sous réserve de l'espace disponible et payable seulement à l'aéroport.

2. Nouveau frais pour bagages surdimensionnés et révision du frais pour bagages de poids excédentaire

Un bagage enregistré surdimensionné occasionnera désormais un frais de 100 \$. Le frais pour un bagage enregistré de poids excédentaire sera dorénavant de 100 \$.

Si une pièce de bagage est à la fois surdimensionnée et de poids excédentaire, les deux frais s'appliqueront. Il n'est pas possible de payer les frais pour bagages surdimensionnés ou de poids excédentaire à l'avance; ces derniers devront être payés par le passager directement à l'aéroport.

	Bagages surdimensionnés	Bagages de poids excédentaire
Maximums	<p>Un bagage enregistré peut mesurer jusqu'à :</p> <p>158 cm en dimensions linéaires (longueur + largeur + hauteur)</p> <p>Si un bagage excède cette taille (jusqu'à un maximum de 292 cm), un frais additionnel s'appliquera.</p>	<p>Un bagage enregistré peut peser jusqu'à :</p> <p>Classe Économie : 23 kg (toutes les destinations)</p> <p>Classe Club : 25 kg pour le Sud, les États-Unis et le Canada; 32 kg pour l'Europe (deux pièces de bagages enregistrés autorisées)</p> <p>Si un bagage excède le poids autorisé (jusqu'à un maximum de 32 kg), un frais additionnel s'appliquera.</p>
Frais applicable	100 \$	100 \$

3. Révision des politiques et tarifs pour équipement sportif

Nous recommandons aux passagers de prépayer le transport d'équipement sportif au moins 72 heures à l'avance, en appelant au 514-636-3630 ou 1 877 TRANSAT (872-6728), car l'espace à bord est limité.

Certains types d'équipement sportif occasionneront désormais un frais fixe, tandis que d'autres seront assujettis aux frais de bagages standards. De plus, des frais pour bagages surdimensionnés et/ou de poids excédentaires peuvent également s'appliquer.

Frais fixes

Équipement	Politique	Frais applicables			
		Europe		Sud / États-Unis / À l'intérieur du Canada	
		Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ ¹	Paiement à l'aéroport	Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ ¹	Paiement à l'aéroport
Bicyclette	Frais fixes	75 \$	100 \$	50 \$	75 \$
Équipement de surf, planche à pagaie et planche à voile		100 \$	115 \$	100 \$	115 \$

Frais de bagages standards

Équipement	Politique et frais applicables	Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ ¹
Équipement de golf, kiteboard, ski, planche à neige et hockey	Les frais de bagages standards s'appliquent. ² Frais pour bagages de poids excédentaire : 100 \$. Aucun frais pour bagages surdimensionnés.	√
Tous les autres types d'équipement sportif (camping, pêche, chasse et plongée sous-marine)	Les frais de bagages standards s'appliquent. ² Frais pour bagages surdimensionnés : 100 \$. Frais pour bagages de poids excédentaire : 100 \$.	√
Équipement de canoë/ kayak ou équipement motorisé	Veillez contacter notre service Cargo .	X

¹ Le paiement à l'avance pour le transport d'équipement sportif est sous réserve de l'espace disponible et ne garantit pas qu'il sera accepté à bord. ² Les frais sont les mêmes que les frais de bagages standards, mais la politique de paiement à l'avance est différente : bien que vous puissiez prépayer un bagage standard jusqu'à 24 heures avant le départ, vous devez prépayer l'équipement sportif au moins 72 heures avant le départ. Consultez la section [Équipement sportif](#) pour connaître les tailles et poids maximum autorisés.

4. Révision des politiques et tarifs pour le transport d'animaux en cabine (PETC)

Le service de transport d'animaux de compagnie en cabine sera toujours proposé, mais avec des conditions révisées :

a. Sélection de siège obligatoire

La quantité d'animaux autorisés à bord est limitée et seuls certains sièges peuvent les accueillir. Ainsi, la sélection de siège sera désormais obligatoire au moment de réserver le service de transport d'animaux en cabine; le frais de sélection de siège sera inclus dans le tarif du service (voir tableau ci-bas).

b. Révision des dimensions de la cage de transport

Les nouvelles dimensions de la cage de transport sont de :
17,7 cm (7,4 po) de hauteur x 45,7 cm (18,3 po) en largeur x 43 cm (17,7 po) en profondeur

c. Révision des tarifs

Vous trouverez ci-dessous les tarifs applicables aux animaux de compagnie en cabine.¹
Les tarifs révisés sont en rouge.

	Europe	Sud	États-Unis	À l'intérieur du Canada
Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ ¹	100 \$	100 \$	50 \$	50 \$
Paiement à l'aéroport	115 \$	115 \$	75 \$	75 \$

¹Les tarifs sont par animal, par segment de vol. Pour les vols en correspondance, les passagers n'auront pas à payer le frais une deuxième fois. La sélection de siège est incluse dans les tarifs ci-haut.

5. Révision des tarifs pour le transport d'animaux en soute (AVIH)

Vous trouverez ci-dessous les tarifs applicables aux animaux de compagnie en soute.¹
Les tarifs révisés sont en rouge.

	Europe	Sud	États-Unis	À l'intérieur du Canada
Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ ¹	275 \$	275 \$	150 \$	100 \$
Paiement à l'aéroport	300 \$	300 \$	175 \$	115 \$

¹Les tarifs sont par animal, par segment de vol. Le service de transport d'animaux en soute n'est pas disponible pour les vols en correspondance.

Foire aux questions

Mise à jour de nos politiques et tarifs bagages



Nous ferons des ajustements à nos politiques et tarifs bagages :

- A. Révision du tarif pour la troisième pièce de bagage enregistré et toute pièce supplémentaire
- B. Nouveau frais pour bagages surdimensionnés
- C. Révision du frais pour bagages de poids excédentaire
- D. Révision des politiques et tarifs pour équipement sportif
- E. Révision des politiques et tarifs pour le transport d'animaux en cabine (PETC)
- F. Révision des tarifs pour le transport d'animaux en soute (AVIH)

1. À quel moment ces changements entreront-ils en vigueur ?

Ces changements seront appliqués aux paiements effectués à compter du 3 mars 2021.

A. Révision du tarif pour la troisième pièce de bagage enregistré et toute pièce supplémentaire

2. Quels sont les changements du tarif pour la troisième pièce de bagage enregistré et toute pièce supplémentaire ?

Le prix de la troisième pièce de bagage enregistré et toute pièce supplémentaire sera de 225 \$.

B. Nouveau frais pour bagages surdimensionnés

3. Quels sont les changements à la politique de bagages surdimensionnés ?

Un bagage enregistré surdimensionné occasionnera désormais un frais.

Un bagage enregistré peut mesurer jusqu'à 158 cm en dimensions linéaires (longueur + largeur + hauteur). S'il excède cette taille (jusqu'à un maximum de 292 cm), un frais additionnel de 100 \$ s'appliquera.

C. Révision du frais pour bagages de poids excédentaire

4. Quelle est la franchise de poids pour les bagages enregistrés ?

Un bagage enregistré peut peser jusqu'à :

- Classe Économie : 23 kg (toutes les destinations)
- Classe Club : 25 kg pour le Sud, les États-Unis et le Canada; 32 kg pour l'Europe (deux pièces de bagages enregistrés autorisées)

5. Quels sont les changements à la politique de bagages de poids supplémentaire ?

Si un bagage excède le poids autorisé (jusqu'à un maximum de 32 kg, qui est également le poids maximal autorisé en Class Club sur les vols depuis et vers l'Europe), un frais additionnel de 100 \$ s'appliquera.

6. Qu'arrivera-t-il si un bagage est à la fois surdimensionné et de poids excédentaire ?

Les deux frais s'appliqueront. Il n'est pas possible de payer les frais pour bagages surdimensionnés ou de poids excédentaire à l'avance; ces derniers devront être payés par le passager directement à l'aéroport.

7. Qu'arrivera-t-il si un bagage mesure plus de 292 cm et/ou pèse plus de 32 kg ?

Le passager devra contacter notre [service Cargo](#) au moins 72 heures avant le départ.

D. Révision des politiques et tarifs pour équipement sportif

8. Quels sont les changements à la politique et aux tarifs pour équipement sportif ?

Certains types d'équipement sportif occasionneront désormais un frais fixe, tandis que d'autres seront assujettis aux frais de bagages standards. De plus, des frais pour bagages surdimensionnés et/ou de poids excédentaires peuvent également s'appliquer.

Frais fixes

Équipement	Politique	Frais applicables			
		Europe		Sud / États-Unis / À l'intérieur du Canada	
		Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ	Paiement à l'aéroport	Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ	Paiement à l'aéroport
Bicyclette	Frais fixes	75 \$	100 \$	50 \$	75 \$
Équipement de surf, planche à pagaie et planche à voile		100 \$	115 \$	100 \$	115 \$

Frais de bagages standards

Équipement	Politique et frais applicables	Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ
Équipement de golf, kiteboard, ski, planche à neige et hockey	Les frais de bagages standards s'appliquent. Frais pour bagages de poids excédentaire : 100 \$. Aucun frais pour bagages surdimensionnés.	√
Tous les autres types d'équipement sportif (camping, pêche, chasse et plongée sous-marine)	Les frais de bagages standards s'appliquent. Frais pour bagages surdimensionnés : 100 \$. Frais pour bagages de poids excédentaire : 100 \$.	√
Équipement de canoë/kayak ou équipement motorisé	Veuillez contacter notre service Cargo .	X

9. Pourquoi faire ces changements à la politique de transport d'équipement sportif ?

Avoir une politique plus simple et plus efficace qui reflète les pratiques du marché.

10. Les passagers doivent-ils prépayer pour le transport de leur équipement sportif ?

Non, mais nous le recommandons fortement car l'espace à bord est limité. De plus, les passagers optant pour le prépaiement économiseront, puisque les tarifs de l'aéroport sont plus élevés.

11. À quel département les passagers doivent-ils appeler pour prépayer le transport de leur équipement sportif ?

Ils doivent appeler au 514-636-3630 ou 1 877 TRANSAT (872-6728).

12. Combien de temps avant le départ les passagers doivent-ils prépayer le transport de leur équipement sportif ?

Les passagers peuvent prépayer jusqu'à 72 heures à l'avance. Toutefois, l'équipement surdimensionné ou de poids excédentaire ne peut être payé qu'à l'aéroport.

13. Le prépaiement d'équipement sportif jusqu'à 72 heures avant le départ s'applique-t-il à tous les types d'équipement sportif ?

Oui, il s'applique à tous les types d'équipement—qu'il soient assujettis à un tarif fixe ou aux frais de bagages standards.

À noter que pour l'équipement sportif assujetti aux frais de bagages standards, les frais sont les mêmes que pour une valise standard, mais la politique de paiement à l'avance est différente—bien que vous puissiez prépayer un bagage standard jusqu'à 24 heures avant le départ, vous devez prépayer l'équipement sportif au moins 72 heures avant le départ.

14. Le prépaiement du transport d'équipement sportif garantit-il son enregistrement à bord ?

Non. L'enregistrement à bord d'équipement sportif est sous réserve de l'espace disponible.

15. Un passager peut-il choisir de payer le transport de son équipement sportif seulement une fois à l'aéroport ?

Oui, mais nous ne recommandons pas de le faire. Non seulement le passager paiera plus cher, mais son équipement sportif sera enregistré en tout dernier et seulement si l'espace à bord le permet.

16. Qu'arrivera-t-il si un passager prépaie pour le transport de son équipement sportif, mais que celui-ci n'est pas accepté à bord une fois à l'aéroport ?

Le passager sera remboursé. Le remboursement ne sera pas accordé sur le champ, mais un agent du Centre contact client communiquera avec le passager à un moment ultérieur. À l'aéroport, toutefois, le passager conserve la pleine responsabilité de son équipement sportif si ce dernier se voit refuser l'enregistrement à bord. Plusieurs aéroports proposent un service d'entreposage, aux frais du passager.

E. Révision des politiques et tarifs pour le transport d'animaux en cabine (PETC)

17. Quels sont les changements à la politique pour le transport d'animaux en cabine ?

Seulement certains sièges pourront accueillir les passagers voyageant avec leur animal de compagnie. Nous avons également revu les dimensions de la cage de transport ainsi que les frais de transport d'un animal de compagnie en cabine.

18. Pourquoi faire ces changements aux dimensions de la cage de transport ?

L'espace de rangement sous les sièges est plus petit dans certains appareils. Ainsi, nous avons révisé les dimensions autorisées des cages de transport afin qu'elles soient les mêmes pour tous les types d'appareils.

19. Quelles sont les nouvelles dimensions de la cage de transport ?

Les nouvelles dimensions de la cage de transport sont de :

17,7 cm (7,4 po) de hauteur x 45,7 cm (18,3 po) en largeur x 43 cm (17,7 po) en profondeur

20. La sélection de siège devient-elle obligatoire pour le transport d'animaux de compagnie en cabine ?

Oui. Considérant que seulement certains sièges pourront accueillir les passagers voyageant avec leur animal de compagnie, la sélection de siège sera désormais obligatoire au moment de réserver le service. Le frais de sélection de siège sera inclus dans le tarif du service.

Notre Centre contact client sera en charge de la sélection de siège pour les passagers voyageant avec leur animal de compagnie.

21. Quels sont les nouveaux tarifs pour le transport des animaux de compagnie en cabine ?

Voir le tableau ci-bas pour les frais de transport des animaux de compagnie en cabine. Les tarifs sont par animal, par segment de vol. Pour les vols en correspondance, les passagers n'auront pas à payer le frais une deuxième fois. Les tarifs révisés sont en rouge.

À partir du 3 mars

	Europe	Sud	États-Unis	À l'intérieur du Canada
Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ	100 \$	100 \$	50 \$	50 \$
Paiement à l'aéroport	115 \$	115 \$	75 \$	75 \$

22. Est-ce que le service de transport d'animaux de compagnie en cabine est offert en Classe Club ?

Non.

F. Révision des tarifs pour le transport d'animaux en soute (AVIH)

23. Quels sont les changements à la politique pour le transport d'animaux en soute ?

Nous présentons les tarifs révisés pour le transport d'animaux en soute. Les tarifs sont par animal, par segment de vol. Le service de transport d'animaux en soute n'est pas disponible pour les vols en correspondance. Les tarifs révisés sont en rouge.

À partir du 3 mars

	Europe	Sud	États-Unis	À l'intérieur du Canada
Paiement jusqu'à 72 heures avant le départ	275 \$	275 \$	150 \$	100 \$
Paiement à l'aéroport	300 \$	300 \$	175 \$	115 \$